Niveau(x) d'enseignement : 7
Centre d'intérêt : 130

Numéro EDUQ : 9270110

Québec (Province). Conseil des collèges

Conseil des collèges -- [Québec] : Le Conseil, [1991?]
74 f. en foliotation multiple ; 28 cm.

Titre de la couv.

Descripteur(s) : Rapport d'activités * Enseignement collégial * Evaluation de l'apprentissage * Enseignement professionnel * Statistiques * Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce document fait une synthèse des activités du Conseil des collèges depuis sa création. Il se présente en trois sections : le Conseil des collèges, la Commission de l'évaluation, la Commission de l'enseignement professionnel. Pour chacune des sections, on donne les renseignements appropriés selon les grandes divisions suivantes : information générale, orientations, activités, fonctionnement et gestion. Dans les annexes, on retrouve quelques statistiques du réseau collégial, les publications du Conseil des collèges et une liste des personnes ayant déjà siégé au Conseil et aux Commissions.

Type de document :

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLEGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

R.E.Q.U. le
10 DEC. 1991

CONSEIL DES COLLÈGES

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATION GÉNÉRALE

Les origines du Conseil 1
Création du Conseil des collèges 3
La juridiction, les fonctions et les pouvoirs du Conseil 3
La structure du Conseil et le mandat des Commissions 4
La composition du Conseil des collèges 5
Membres du Conseil des collèges 6

LES ORIENTATIONS DU CONSEIL DES COLLÈGES

Les perspectives de l'action du Conseil 7
Les principaux éléments du plan de travail du Conseil pour 1990-1991 8

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Préparation des avis 11
Rapport d'activités et rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial 11
Études et recherches publiées par le Conseil 13
Rapports du Conseil avec ses principaux interlocuteurs 13
Les communications: quelques étapes 14
Distribution des publications 15

LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DU CONSEIL DES COLLÈGES

L'organisation de la permanence 17
Les ressources humaines 18
Les ressources financières 18

INFORMATION GÉNÉRALE

LES ORIGINES DU CONSEIL

En 1978, le gouvernement du Québec publiait un Livre blanc intitulé **Les collèges du Québec, Nouvelle étape — Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps**. Dans ce document, le Gouvernement proposait ainsi la création du Conseil des collèges:

La nécessité d'un tel organisme

«Autant dans le diagnostic que dans les orientations et les mesures de relance, le présent document a fait état de la nécessité de nouveaux mécanismes de concertation, de stimulation et d'évaluation. Qu'il s'agisse de qualité de l'enseignement, d'évaluation des pratiques institutionnelles, d'innovation pédagogique, de développement de l'enseignement du réseau collégial, il a paru indispensable de créer un organisme national indépendant, dont la mission sera de conseiller le ministre et les collèges dans la mise en oeuvre du renouveau souhaité. Sur ce principe de base, le gouvernement a donc décidé de constituer un Conseil des collèges. On pourra ainsi compter sur un organisme permanent qui analysera les besoins et sera en mesure de donner des avis au ministre et aux collèges. Ce que le Conseil des universités a réussi à faire pendant la période d'expansion de l'enseignement universitaire, on peut raisonnablement souhaiter que le Conseil des collèges le fasse aussi durant l'étape de renouveau et d'affermissement de l'enseignement collégial».

Les fonctions de ce Conseil des collèges seront multiples.

Fonction première

1. **Sa fonction principale** sera de donner des avis au ministre de l'Éducation sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial et de lui faire des recommandations sur les mesures à prendre pour y répondre. A ces fins, il remettra un rapport annuel au ministre, que celui-ci déposera devant l'Assemblée nationale.

Autres fonctions

2. **Le Conseil des collèges pourra en particulier**: étudier les besoins de l'enseignement collégial, en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec, aussi bien que des ressources humaines et matérielles et des effectifs étudiants; proposer les objectifs qui doivent être poursuivis pour que soit assuré le développement de l'enseignement collégial, et procéder à une révision périodique de ces objectifs; donner au ministre de l'Éducation des avis sur le développement des collèges; suggérer au ministre les critères qui pourraient être adoptés pour l'élaboration des programmes d'enseignement; procéder à l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation et de leur mise en oeuvre, et adresser au ministre et aux collèges en cause les avis que lui suggérera un tel examen; reconnaître, à l'intention du ministre et du réseau des collèges, les secteurs où des expériences

d'innovation pédagogique seraient les plus opportunes; assurer aux collèges qui voudraient s'en prévaloir un service d'évaluation de l'un ou l'autre programme d'enseignement ou de l'un ou l'autre aspect de leur pratique institutionnelle; recommander des mesures propres à assurer la coordination et la collaboration entre les établissements d'enseignement collégial et entre ce niveau et les autres milieux scolaires; faire effectuer les études et les recherches jugées utiles ou nécessaires à l'accomplissement de ses tâches; donner au ministre et aux collèges des avis sur toute question qu'il estimera importante pour l'évolution des cégeps.

Obligations du Ministre

3. De son côté, le ministre de l'Éducation **soumettra au Conseil** les projets de réglementation, les plans de développement relatifs aux CÉGEP, le total des crédits qui leur sont alloués, ainsi que les règles de leur répartition. De même, le plan quinquennal d'investissements des collèges lui sera envoyé pour avis.

Composition

4. Le Conseil des collèges comprendra une quinzaine de membres nommés par le gouvernement et provenant des secteurs suivants: les collèges eux-mêmes; les milieux de travail et les universités vers lesquels se dirigent les diplômés des CÉGEP; les régions du Québec; enfin, des représentants du gouvernement. Un président et un secrétaire compléteront le Conseil.

Mandat du Conseil supérieur

5. La création du Conseil des collèges met évidemment en cause **le mandat du Conseil supérieur de l'éducation** relatif à l'enseignement collégial. Comme il n'est pas souhaitable que les compétences de deux organismes chevauchent, on modifiera en conséquence la loi du Conseil supérieur, qui sera consulté à cet effet.

6. Les structures du Conseil des collèges demeureront relativement légères. Le Conseil pourra faire appel, le cas échéant, aux ressources du milieu collégial.

La structure du Conseil

Dans une société comme la nôtre, des organismes indépendants et solidement enracinés dans le milieu ont puissamment contribué à stimuler la collaboration et la concertation et à favoriser la poursuite de l'excellence. Le gouvernement est d'avis qu'il manquait au réseau collégial un tel organisme et que le Conseil des collèges concourra à orienter et à soutenir la prochaine étape de l'évolution des collèges."

CRÉATION DU CONSEIL DES COLLÈGES

Suite au débat en commission parlementaire sur le ***Projet de loi no 24***, le Conseil des collèges était créé, le 22 juin 1979, par l'adoption de la loi sur le Conseil des collèges.

Par l'adoption de cette loi, le Gouvernement apportait deux modifications importantes à la loi sur le Conseil supérieur de l'éducation:

- **pour supprimer la Commission de l'enseignement collégial**
- **pour retrancher le rôle consultatif du Conseil supérieur de l'éducation à l'égard de la réglementation touchant l'organisation des études de niveau collégial.**

En décembre 1979, le Gouvernement nommait madame Jeanne L. Blackburn, présidente du Conseil. Il nommait également les premiers membres du Conseil.

Le 11 juin 1980, les présidents des deux Commissions étaient nommés par le Gouvernement, sur recommandation du Conseil. Claude Fortier était nommé à la Commission de l'évaluation et Claude B. Simard à la Commission de l'enseignement professionnel.

En août 1980, les huit membres de la Commission de l'enseignement professionnel étaient nommés par le Conseil des collèges.

En septembre 1980, le Conseil nommait les huit membres de la Commission de l'évaluation.

LA JURIDICTION, LES FONCTIONS ET LES POUVOIRS DU CONSEIL

JURIDICTION

La compétence du Conseil s'étend à l'enseignement général et professionnel de niveau collégial dispensé par les collèges d'enseignement général et professionnel. Sous réserve de certains points indiqués dans la Loi du Conseil, sa compétence s'étend également à l'enseignement dispensé par les établissements visés dans la loi de l'enseignement privé (articles 1, 14).

FONCTIONS

Le Conseil a pour fonctions de répondre aux demandes d'avis que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science est tenu de lui soumettre sur:

- des projets de règlements
- les projets de création de nouveaux collèges et de nouveaux programmes
- le plan de répartition par collège des programmes d'enseignement collégial
- les politiques d'allocation entre les collèges du montant global des crédits annuels
- le plan et les règles de répartition entre les collèges des budgets d'investissement.

Le Conseil doit également répondre à toute autre question concernant l'enseignement collégial qui lui est déférée par le Ministre. À chaque année, il fait rapport au Ministre sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial et sur les activités du Conseil (articles 12, 14, 24).

POUVOIRS

En plus d'assurer les suites aux avis qui émanent de ses deux Commissions, le Conseil peut, dans l'exercice de ses fonctions, réaliser ou faire effectuer des études et des recherches, solliciter des opinions et soumettre au Ministre des recommandations sur toute question concernant l'enseignement collégial (articles 13, 17, 18).

LA STRUCTURE DU CONSEIL ET LE MANDAT DES COMMISSIONS

La loi sur le Conseil des collèges prévoit deux Commissions auprès du Conseil: la Commission de l'évaluation et la Commission de l'enseignement professionnel.

COMMISSION DE L'ÉVALUATION

La Commission de l'évaluation est chargée d'examiner les politiques d'évaluation et la mise en oeuvre de ces politiques. Elle doit adresser au Conseil les avis que lui suggère un tel examen. La Commission offre également aux collèges un service d'évaluation de leurs programmes d'enseignement ou d'un aspect quelconque de leur pratique institutionnelle (article 17).

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

De par son mandat, la Commission de l'enseignement professionnel doit répondre aux demandes d'avis du Conseil en plus de lui soumettre les avis ou les commentaires qu'elle juge utiles sur l'une ou l'autre des questions concernant l'enseignement professionnel.

Elle doit également entretenir des liens avec les divers organismes intéressés à l'enseignement professionnel (article 18).

LA COMPOSITION DU CONSEIL DES COLLÈGES

Les membres du Conseil sont nommés* par le gouvernement et se répartissent de la façon suivante:

- le président;
- huit personnes du milieu collégial;
- trois personnes du monde des affaires, du travail et de la coopération;
- un représentant des parents;
- une personne du milieu universitaire;
- une personne du milieu de l'enseignement secondaire;
- un fonctionnaire du gouvernement, sans droit de vote.

Les présidents des deux Commissions sont membres d'office du Conseil.

---

* Le président est nommé par le gouvernement pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois.

Les quatorze personnes des milieux désignés sont nommées par le gouvernement pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

Le fonctionnaire du gouvernement est nommé par le gouvernement et il n'y a pas d'échéance fixée à son mandat.

Les présidents des deux Commission sont nommés par le gouvernement sur recommandation du Conseil des collèges pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

MEMBRES DU CONSEIL DES COLLÈGES

Nom	Fonction	Mandat (1er ou 2e)
Yvon Morin	Président	1990-1995 (2e)
Personnes du milieu collégial		
René J. Bernier	Professeur de mathématiques Cégep de La Pocatière	1988-1991 (1er)
Jules Bourque	Directeur général Cégep de la Gaspésie et des Îles	1987-1990 (1er)
Vincent Di Maulo	Professeur Cégep de Bois-de-Boulogne	1988-1991 (2e)
Jean-Guy Gaulin	Directeur des services aux étudiants Cégep François-Xavier-Garneau	1988-1991 (1er)
Yves Lewis	Directeur général adjoint et directeur des services pédagogiques Institut Teccart inc.	1989-1992 (1er)
Claude Poulin	Professeur Cégep de Sainte-Foy	1987-1990 (1er)
Jean-Claude Solange	Directeur des services éducatifs Cégep de Baie-Comeau	1990-1993 (1er)
Un poste vacant		
Personnes du monde du travail, des affaires et de la coopération		
Michel Blondin	Adjoint au 1er vice-président Investissement (FTQ)	1987-1990 (1er)
Ronald Pleau	Vice-président Ressources humaines et Services administratifs La Laurentienne	1988-1991 (1er)
Nicole Bélique-Vetland	Directrice Programmes aux employés Compagnie Marconi Canada	1988-1991 (1er)
Représentant des parents		
Karmen Pross	Orthopédagogue Commission scolaire de Charlesbourg	1990-1993 (1er)
Personne du milieu universitaire		
Yves Ricard	Professeur Département des sciences de l'éducation Université du Québec à Trois-Rivières	1988-1991 (1er)
Personne du milieu de l'enseignement secondaire		
Thérèse Ouellet	Directrice générale Commission des écoles catholiques de Québec	1990-1993 (2e)
Fonctionnaire du gouvernement		
Robert Trempe	Sous-ministre adjoint aux opérations Ministère des Communautés culturelles & de l'Immigration	Sans échéance Sans droit de vote
Présidents des Commissions		
Nicole Simard	Présidente Commission de l'évaluation	1991-1994 (2e)
Arthur Marsolais	Président Commission de l'enseignement professionnel	1990-1993 (1er)

LES ORIENTATIONS DU CONSEIL DES COLLÈGES

LES PERSPECTIVES DE L'ACTION DU CONSEIL

Le Conseil des collèges est essentiellement un organisme **conseil**, un organisme **consultatif**, c'est-à-dire un regroupement de personnes qui, jetant un regard critique sur ce qu'a été le développement de l'enseignement collégial et sur l'état actuel de cet ordre d'enseignement, tente de déceler les **avenues les plus prometteuses** dans lesquelles il doit s'engager pour répondre aux **besoins du Québec et de sa population**. À partir des résultats de la lecture qu'il fait, le Conseil doit conseiller le ministre responsable de l'enseignement collégial de même que celles et ceux qui agissent dans les établissements d'enseignement.

Pour assumer ce rôle dans toute sa plénitude, le Conseil doit être enraciné dans tous les milieux qui s'intéressent à l'enseignement collégial et il doit accorder une attention soutenue à **toutes les facettes** de cet ordre d'enseignement: accessibilité, contenu des programmes, évaluation, financement, conditions d'exercice des responsabilités de tous les acteurs, besoins des élèves et du marché du travail, etc.

Tout en étant enraciné dans les milieux qui se préoccupent de l'enseignement collégial et en collant aux réalités diverses de cet ordre d'enseignement, le Conseil des collèges doit garder une **distance critique** à l'égard des décideurs et des gestionnaires du système et des établissements. **L'indépendance** de la pensée et de l'action constitue une condition essentielle de la vie, de l'influence et de la crédibilité d'un organisme comme le Conseil des collèges.

Enfin, le Conseil des collèges est un **organisme public** dont l'action ne peut, par conséquent, se situer en vase clos. Les données sur lesquelles il fonde ses analyses doivent être connues du public tout comme les avis qu'il formule pour favoriser le développement de l'enseignement collégial.

Ces trois grandes dimensions de l'action du Conseil des collèges (enracinement, indépendance et caractère public) dictent en quelque sorte les perspectives et les caractéristiques concrètes de son action. C'est ainsi que le Conseil est:

- un **guetteur...** qui regarde, avec une distance critique, ce qui se produit pour aviser et alerter ceux et celles qui doivent prendre les décisions en vue d'aligner ou de rajuster le tir;

- un **carrefour...** où se croisent et s'entrechoquent au besoin les idées de personnes issues de divers milieux intéressés à l'enseignement collégial;

- un **catalyseur**... qui met en présence les éléments nécessaires à ceux et à celles qui sont chargés de déclencher une réaction, de s'engager dans l'action;

- un **agent de changement**... qui tente de déceler les courants de fond du développement et de contribuer à la mise en oeuvre de ceux qui sont de nature à assurer le développement de la qualité de l'enseignement collégial;

- un **lieu d'écoute, de recherche et d'analyse**... où toutes les ressources sont utilisées et toutes les énergies mises en oeuvre pour fournir des assises solides aux décisions;

- un **animateur**... qui met les acteurs en présence et favorise l'émergence de consensus ou de lignes directrices pour l'action.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL POUR 1990-1991

RÉPONDRE AUX DEMANDES D'AVIS SUR DES QUESTIONS PRÉVUES DANS LA LOI

Programmes (autorisations, révisions, créations)

- Le projet de programme des sciences de la nature
- Les orientations des programmes d'Arts et de Lettres
- Le programme révisé de Techniques de laboratoire médical
- Autorisation de programmes et retrait d'autorisation
- Révision des programmes et conditions d'implantation
- Création de programmes

Les projets de loi et de règlement

- Révision du Règlement sur le régime pédagogique du collégial
- Révision de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel

Allocation des ressources et budgets d'investissement

- Allocation des ressources aux collèges

FAIRE RAPPORT SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

L'éducation des adultes dans les cégeps

Le Conseil des collèges traite essentiellement, dans ce rapport, de la formation offerte dans le secteur de l'éducation des adultes des cégeps. Après avoir analysé la situation, le Conseil présente les orientations qu'il privilégie en regard de la mission à poursuivre en éducation des adultes dans le réseau collégial public et des conditions d'exercice de cette mission.

Dans la conclusion de son rapport, le Conseil rappelle les orientations et les priorités qui mettent sur la piste des tournants à prendre et des dispositions à consolider pour que l'éducation des adultes puisse répondre de manière adéquate aux besoins des personnes et de la société à l'aube de l'an 2000.

Les priorités de développement de l'enseignement collégial - Vers l'an 2000

Les travaux préparatoires à l'élaboration et à la rédaction de ce rapport ont commencé à l'automne 1990 et se termineront en juin 1991. Des travaux de recherche ont été entrepris pour effectuer une analyse plus en profondeur sur les caractéristiques de la société de l'an 2000; la mission des collèges, l'évaluation, l'enseignement professionnel, l'enseignement collégial ici et ailleurs (autres provinces canadiennes, États-Unis et quelques pays européens).

Parallèlement, le Conseil a mis en marche une vaste opération de consultation. Cette dernière prend la forme de tables rondes générales, de tables rondes régionales (incluant une journée de rencontres avec les différentes instances d'un collège), de tables rondes thématiques, d'audiences, de rencontres ou d'entrevues avec des groupes d'experts. De novembre 1990 à mai 1991, le Conseil aura réalisé environ une soixantaine de rencontres prenant l'une ou l'autre de ces formes. Au terme de sa tournée de consultation, le Conseil aura visité huit régions du Québec.

Dès le mois de mai 1991, le Conseil entreprendra ses travaux de synthèse et d'analyse afin de dégager les principaux créneaux sur lesquels portera éventuellement le rapport. L'analyse et la réflexion du Conseil se poursuivront jusqu'au début de 1992, en vue de l'adoption du rapport en février 1992.

La diminution de l'effectif à l'enseignement professionnel collégial

La Commission de l'enseignement professionnel analyse le phénomène de la baisse de la clientèle au secteur professionnel sous divers angles et propose un certain nombre de mesures pouvant redresser la situation.

L'examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages

Ce rapport porte notamment sur l'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages réalisé dans 21 établissements du réseau visités en 1989-1990. On y trouve aussi des données nominatives sur les 28 établissements visités en 1988-1989. Il s'agit du premier rapport dans lequel la Commission de l'évaluation identifie nommément les collèges en faisant état des résultats de l'examen de la mise en oeuvre de leur politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

À sa deuxième année d'examen de la mise en oeuvre de politiques, la Commission a constaté les mêmes lacunes que celles observées en 1988-1989: les difficultés rencontrées par les collèges se retrouvent surtout à propos de l'exercice des responsabilités et de la gestion des plans de cours. Devant ce constat, la Commission propose une réflexion sur ce cadre de gestion de l'évaluation des apprentissages que constitue, pour les collèges, leur politique institutionnelle.

AVISER OU FAIRE RAPPORT SUR DES QUESTIONS JUGÉES IMPORTANTES

L'enseignement de l'anglais dans les collèges anglophones

Dans un avis remis à la Ministre en novembre 1990, le Conseil présente d'abord une description de la situation reposant en bonne partie sur des consultations menées par le Conseil auprès des milieux collégial et universitaire anglophones ainsi que sur des documents obtenus lors de ces consultations. Le Conseil y présente la situation sur la maîtrise de l'anglais, sur l'organisation de l'enseignement de l'anglais, sur les mesures prises par les collèges et sur les besoins de l'enseignement de l'anglais. Il formule un certain nombre de recommandations pour assurer aux élèves le droit à une formation de qualité équivalente et à un traitement égal, quelle que soit la langue dans laquelle ils font leurs études collégiales.

L'harmonisation du secondaire et du collégial en enseignement professionnel

La parution du *Plan quinquennal de développement des programmes, 1990-1995*, sous la responsabilité de la Direction générale de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation, fournit au Conseil l'occasion de se pencher à nouveau sur l'harmonisation entre le secondaire et le collégial. Il analysera la situation, cette fois-ci, sous l'angle de l'harmonisation de l'enseignement professionnel entre les deux ordres.

Le développement pédagogique dans l'enseignement collégial professionnel

En s'appuyant sur une analyse des pratiques pédagogiques les plus significatives et les plus prometteuses pour l'enseignement collégial professionnel, le Conseil proposera quelques pistes de développement à privilégier.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL

PRÉPARATION DES AVIS

De par son mandat, le Conseil **doit essentiellement** adresser des avis au Ministre sur les questions qui concernent l'enseignement collégial. En fonction de la loi sur le Conseil des collèges, ces avis se divisent en trois catégories:

- les avis que le Ministre est tenu de soumettre sur des objets nommément prévus dans la Loi du Conseil (article 14);
- les avis sur des questions déférées par le Ministre (articles 12 et 13);
- les avis élaborés à l'initiative du Conseil et de ses Commissions (article 14).

Depuis sa création, le Conseil des collèges a adressé **104 avis** au Ministre. En regard des trois catégories mentionnées, ces avis se répartissent de la façon suivante:

- Objets nommément prévus dans la Loi: **70 avis (67 %)**
- Questions déférées par le Ministre: **6 avis (6 %)**
- À l'initiative du Conseil et de ses Commissions: **28 avis (27%)**

Il va sans dire que ces avis passent par de nombreuses étapes avant d'être adressés au Ministre. Outre la recherche proprement dite, des consultations et des rencontres ont lieu avec différents groupes concernés par l'objet d'un avis. Le Conseil et les Commissions s'assurent ainsi d'avoir en main les données, les informations et les éléments nécessaires à la prise de décision.

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET RAPPORT SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

À chaque année, le Conseil doit présenter au Ministre un rapport de ses activités et un rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial (articles 12 et 24).

Depuis sa création, le Conseil a publié onze rapports d'activités et huit rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial. En 1984, vu l'importance et la particularité du

rapport sur l'état et les besoins, le Conseil décidait de publier séparément les deux rapports.

Les thèmes traités dans le rapport sur **L'état et les besoins de l'enseignement collégial** sont reliés aux événements et aux priorités du Conseil:

L'autonomie des collèges
Les besoins des étudiants
La mise en valeur des ressources humaines (Rapport 1980-1981)

La croissance de la clientèle étudiante
Les contraintes budgétaires des collèges
La gestion en période de décroissance
La recherche scientifique dans les collèges (Rapport 1981-1982)

Les relations de travail dans le réseau collégial
La Loi sur les associations étudiantes
Le virage technologique (Rapport 1982-1983)

L'adoption du Règlement sur le régime pédagogique
La consultation du Conseil sur Le cégep de demain (Rapport 1983-1984)

Le Cégep de demain:
Résultats de la consultation sur l'autonomie, le partage du pouvoir et la relation cégep-milieu (Rapport 1984-1985)

Enseigner aujourd'hui au collégial:
La formation fondamentale
Les programmes d'enseignement
La Commission pédagogique
Le mandat des cégeps (Rapport 1986-1987)

La réussite, les échecs et les abandons au collégial:
L'état de la situation
Les facteurs associés à la réussite, aux échecs et aux abandons
Les conséquences des échecs et des abandons scolaires
Les orientations et les mesures proposées (Rapport 1987-1988)

L'harmonisation du secondaire et du collégial:
La mission et les orientations du secondaire et du collégial
La formation et le cheminement des élèves
Le système des préalables
La formation professionnelle
Les responsabilités et les mécanismes de concertation (Rapport 1988-1989)

L'éducation des adultes dans les cégeps:
Le cadre d'action des cégeps en éducation des adultes
L'action des cégeps en éducation des adultes
L'analyse de la situation et les orientations à privilégier (Mars 1991)

ÉTUDES ET RECHERCHES PUBLIÉES PAR LE CONSEIL

De 1979 à 1982, le Conseil des collèges a surtout publié des avis adressés, à l'époque, au ministre de l'Éducation. En 1982, le Conseil décidait de créer la *Collection Études et réflexions sur l'enseignement collégial*. Le Conseil voulait ainsi mettre à la disposition du public des documents sur des sujets qu'il juge importants pour le développement de l'enseignement collégial.

Tout en n'étant pas des prises de position officielle du Conseil, les textes publiés dans la Collection lui ont souvent permis d'étayer certains de ses avis ou encore, d'alimenter ses consultations publiques.

À ce jour, 14 titres sont déjà parus dans la Collection. On y retrouve notamment **différentes facettes de la vie étudiante** (l'aide financière, le vécu, la participation), **la valeur des stages, le perfectionnement,** etc.

En somme, le Conseil s'inspire du résultat de ces recherches et par leur diffusion, il alimente ou participe aux débats sur les grandes questions du moment. Ainsi, en 1984, lors de la **consultation qu'il a menée sur Le Cégep de demain**, le Conseil publiait trois études portant sur **l'autonomie, le partage du pouvoir et la relation cégep-milieu.**

Enfin, par les contenus de sa Collection, le Conseil s'inscrit dans une dynamique d'aller-retour entre ses préoccupations et celles du milieu collégial. C'est ainsi que *L'Étude de la pratique professionnelle des enseignants et enseignantes de cégep (Rapport Grégoire)* a largement inspiré le Conseil lors de la rédaction de son rapport *Enseigner aujourd'hui au collégial*.

RAPPORTS DU CONSEIL AVEC SES PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

De par son rôle **d'organisme consultatif public**, le Conseil se doit d'entretenir des liens avec les différents groupes qui s'intéressent à l'enseignement collégial. Il ne peut en effet conseiller judicieusement le ministre responsable de l'enseignement collégial — son premier interlocuteur — sans échanger avec les personnes et les groupes directement impliqués.

Les collèges et ses multiples composantes, les organismes nationaux — patronaux, syndicaux, étudiants, et ceux représentant les parents —, les corporations professionnelles, les représentants des autres ordres d'enseignement, les conseils consultatifs de l'éducation au Québec ou dans d'autres provinces sont autant d'interlocuteurs avec lesquels le Conseil maintient des contacts.

Ces contacts et ces échanges prennent de multiples formes et il va sans dire qu'ils n'ont pas tous lieu au même moment. En fonction des dossiers et des priorités du Conseil et en fonction des événements, ces contacts prennent la forme: de tables rondes où des

experts (en pédagogie par exemple) viennent analyser avec le Conseil ou sa permanence des pistes possibles; de rencontres organisées avec des collèges pour échanger sur les préoccupations et les priorités de chacun; de participations à des colloques à titre de conférencier ou de participants à des ateliers; de rencontres suite à des demandes de groupes ou de personnes qui désirent se faire entendre, etc.

Bref, tout en maintenant **une distance critique et malgré les exigences que cela comporte**, le Conseil prend les moyens pour demeurer près de la réalité, du vécu et des enjeux sur toute question qui relève de sa compétence.

LES COMMUNICATIONS: QUELQUES ÉTAPES

Conscient de l'importance des communications et de la nécessité de rendre ses travaux publics, le Conseil a toujours eu la préoccupation d'améliorer, au fil des ans, les communications, la diffusion de l'information auprès du public et ses relations avec les médias. Cette préoccupation s'est manifestée par quelques étapes importantes en matière de communication.

- Adoption d'une politique d'information en novembre 1984. On y retrouve quatre sections: relations avec les médias, bulletin d'information, distribution des publications, information à l'interne.

- En septembre 1984, le tirage du *Bulletin d'information* passe de 2 000 exemplaires en version française à 15 700 exemplaires.
  On y ajoute une version anglaise en décembre 1984 (3 000 exemplaires).
  Le Conseil cherchait ainsi à rejoindre, au moindre coût possible, le plus grand nombre de personnes intéressées à l'enseignement collégial.

- En juin 1986, dans le cadre de la session annuelle ayant pour thème «La fonction consultative dans l'appareil gouvernemental québécois», le Conseil incluait dans ses réflexions le rôle que doivent jouer les communications dans un tel organisme.

- En septembre 1986, le Conseil adoptait, suite à cette session annuelle, un document d'orientation sur les communications. On y retrouve plusieurs thèmes dont la gestion des communications, les relations publiques, le tirage et la distribution des publications.

- En mai 1987, le Conseil effectuait un sondage notamment sur l'intérêt suscité par le Bulletin d'information. Sur 251 répondants, 73 % trouvent le contenu des articles intéressant et 94 % désirent la poursuite de la publication.

- En mai 1989, le Conseil adoptait une politique des communications fixant les règles qui s'appliquent aux différentes activités de communication et précisant les responsabilités des diverses instances du Conseil.

- Depuis l'automne 1989, un plan annuel de communication, élaboré à partir de la politique des communications, présente les activités prévues pour l'année en cours.
- Bilan et évaluation effectués à chaque année par la permanence, depuis 1984-1985.
- Bilan et évaluation annuels de la part des membres du Conseil.

DISTRIBUTION DES PUBLICATIONS

Le type de distribution est défini en fonction de chaque publication et des clientèles visées. À cet effet, le Conseil s'est doté de plusieurs listes d'envoi auxquelles s'ajoutent, au besoin, des noms de personnes ou d'organismes.

Publié à près de 19 000 exemplaires, le *Bulletin d'information* est adressé aux différents interlocuteurs du Conseil. Dans le réseau collégial public, il est notamment distribué auprès de **tous les administrateurs, tous les professionnels enseignants et non enseignants, les associations étudiantes, les syndicats des employés de soutien et les bibliothèques. Les universités, les commissions scolaires, les collèges privés font également partie de la liste de distribution.**

Les avis et les rapports du Conseil sont distribués plus précisément en fonction du contenu. Lorsqu'il s'agit d'un avis majeur, il est distribué auprès des mêmes groupes-cibles, mais en plus grande quantité.

Enfin, le **Centre de documentation du Conseil** répond à toute demande qui provient de l'extérieur. Chaque année (depuis 1984), il répond à environ 2 000 demandes de documents publiés par le Conseil.

LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DU CONSEIL DES COLLÈGES

Les membres du Conseil siègent environ **20 jours par année**. Pour l'année 1989-1990, le Conseil a tenu **six réunions régulières** (deux jours chacune), **une réunion extraordinaire** (une journée) et **une session annuelle** (deux jours).

Dans le cadre de ses réunions régulières, le Conseil a organisé une journée d'étude au cours de laquelle des représentants et des représentantes de collèges et d'organismes ont analysé avec les membres du Conseil diverses initiatives locales visant à favoriser une meilleure harmonisation du secondaire et du collégial. Les représentants des collèges ont aussi fait part de leur vision du développement de l'enseignement collégial à l'aube de l'an 2000. Cette rencontre s'est tenue à Drummondville en mai 1990.

Depuis sa création, le Conseil organise en juin de chaque année une session qui regroupe les membres du Conseil, les membres des Commissions et le personnel de la permanence du Conseil. Lors de cette session, le Conseil rencontre chacune des deux Commissions pour échanger sur leurs priorités et leur plan de travail. Une journée conjointe permet également d'échanger sur un thème de réflexion. **En juin 1990, le thème retenu était «L'engagement des collèges dans leur milieu et dans leur région»**. Trois représentants de collèges (Édouard-Montpetit, Trois-Rivières, Gaspésie et des Îles) sont venus échanger sur leur expérience respective.

Outre la présence aux réunions, ces activités régulières demandent une grande disponibilité des membres pour l'analyse et la préparation des dossiers. De plus, des membres sont nommés à des comités spéciaux pour suivre les différentes étapes de certains dossiers. Enfin, des membres sont nommés, au besoin, à des comités de sélection notamment lorsque le Conseil doit nommer de nouveaux membres pour l'une ou l'autre de ses Commissions.

L'ORGANISATION DE LA PERMANENCE

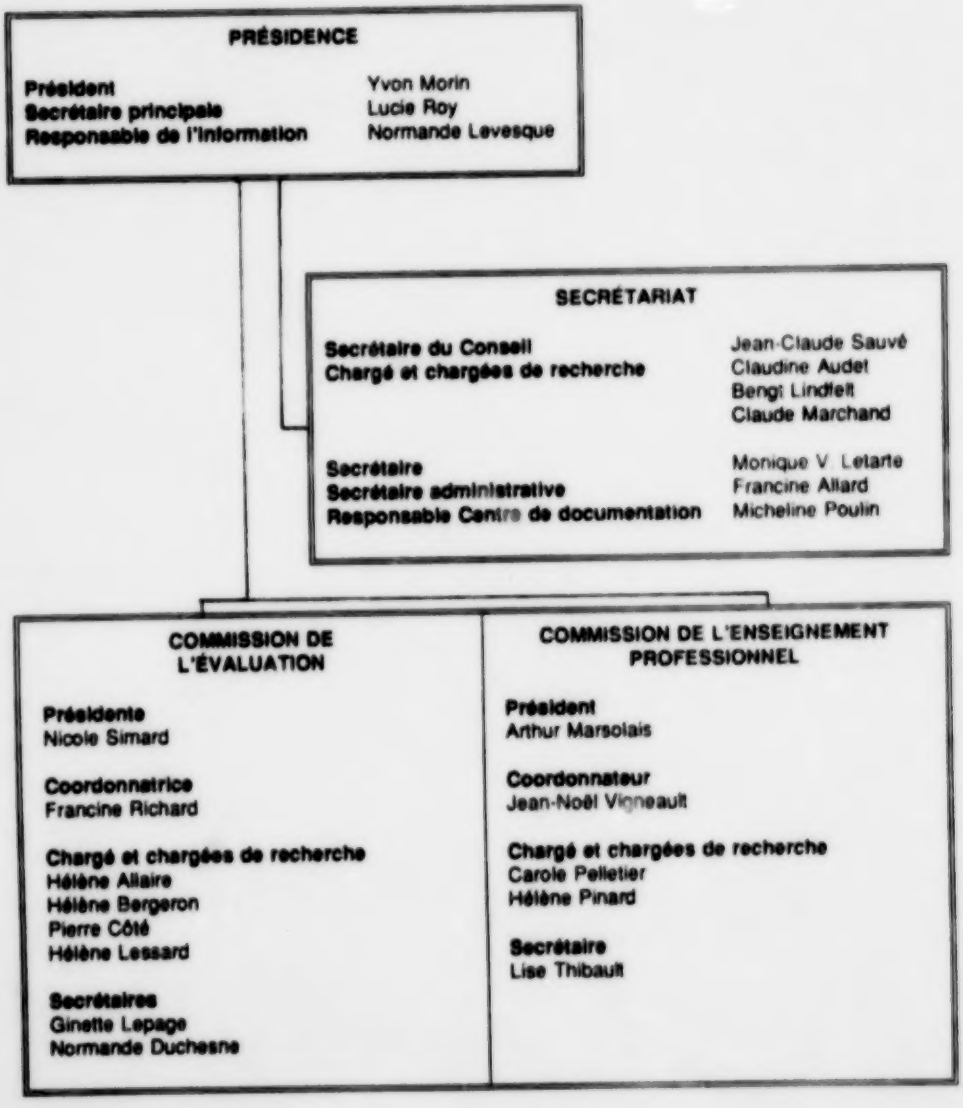

LES RESSOURCES HUMAINES

De 1980 à 1982, **l'effectif autorisé** du Conseil a été de 16 postes réguliers. Il disposait également d'un budget lui permettant d'avoir recours à des employés occasionnels.

En 1983, un poste de technicien en documentation était ajouté aux postes réguliers pour un total de 17 postes réguliers. En avril 1988, un poste de technicien a été supprimé. En septembre 1990, un poste de professionnel était transféré au Conseil.

L'effectif autorisé du Conseil des collèges en 1989-1990 se répartit ainsi:

Hors cadres	4
Professionnels et professionnelles	8
Technicien et technicienne	1
Agentes de secrétariat	4
Total	17

Le Conseil dispose d'un budget d'environ 200 000 $ pour engager des occasionnels.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

De 1980-1981 à 1990-1991, le budget de fonctionnement du Conseil des collèges passe de 642 300 $ à 1 392 000 $.

Évolution du budget
Budget de fonctionnement du Conseil des collèges pour les quatres dernières années
(en milliers de dollars)

	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Traitements	685,0	695,5	737,1	811,4
Autres rémunérations	201,0	215,0	181,1	191,2
Communications	129,5	126,0	144,7	109,3
Services	212,7	176,3	176,6	206,9
Entretien	1,2	4,2	4,2	10,0
Loyer	14,4	11,4	11,4	8,0
Fournitures	12,8	12,8	15,8	27,0
Équipement	2,7	2,7	2,7	2,0
Équipement-Capital	3,0	23,1	24,1	25,2
Autres dépenses	3,8	1,0	1,0	1,0
Total	1 266,1	1 270,0	1 298,7	1 392,0

COMMISSION DE L'ÉVALUATION

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATION GÉNÉRALE

Les origines et la création de la Commission de l'évaluation 1
Le mandat de la Commission 1
La composition de la Commission 1

LES ORIENTATIONS DE LA COMMISSION

Historique 3
Les orientations de la Commission de l'évaluation 3
Les préoccupations de la Commission de l'évaluation en 1990-1991 4

LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

Examen des politiques institutionnelles d'évaluation et de leur mise en oeuvre 7
Les avis élaborés par la Commission de l'évaluation 7
Rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en évaluation .. 8
Recherche 9
Instruments de travail 9
Rapports de la Commission de l'évaluation avec ses principaux interlocuteurs 10

LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DE LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION

Réunions et activités spéciales 12
Permanence de la Commission 13

INFORMATION GÉNÉRALE

LES ORIGINES ET LA CRÉATION DE LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION

Dans le **Livre blanc** sur les collèges du Québec, le Gouvernement présentait déjà l'essentiel de ce que serait le mandat de la Commission de l'évaluation. Il y affirmait également **la nécessité de l'évaluation des pratiques institutionnelles** du réseau collégial québécois. Le Gouvernement concrétisait ses orientations **en inscrivant le mandat de la Commission** dans la loi sur le Conseil des collèges.

LE MANDAT DE LA COMMISSION

La Commission de l'évaluation est chargée d'examiner les politiques d'évaluation et la mise en oeuvre de ces politiques. Elle doit adresser au Conseil les avis que lui suggère un tel examen. La Commission offre également aux collèges un service d'évaluation de leurs programmes d'enseignement ou d'un aspect quelconque de leur pratique institutionnelles (article 17).

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION

Les membres de la Commission sont nommés **par le Conseil des collèges** pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Issus du milieu collégial public et privé, du milieu universitaire et de l'entreprise privée, les membres **sont sélectionnés, après consultation auprès des milieux concernés, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience en matière d'évaluation.**

Le président de la Commission **est nommé par le Gouvernement sur recommandation du Conseil** pour un mandat de trois ans renouvelable une fois.

MEMBRES DE LA COMMISSION

Nom	Fonction	Mandat (1re ou 2e)
Nicole Simard	Présidente	1991-1994 (2e)
Marcel Sénéchal	Directeur de l'analyse et du développement Fédération des CLSC du Québec	1991-1994 (1re)
Jean-Claude Deschênes	Adjoint au développement pédagogique Cégep de Saint-Jérôme	1990-1993 (2e)
Sarto Roy	Directeur des services professionnels et de réadaptation Villa de l'Essor inc.	1991-1994 (1re)
Michelle Lauzon	Conseillère pédagogique Cégep de Maisonneuve	1990-1993 (1re)
Jean-Marie Morand	Conseiller pédagogique Cégep de Limoilou	1988-1991 (1re)
Georges Picard	Conseiller en éducation	1988-1991 (1re)
Nicole Pourchot	Professeure Marianopolis	1989-1992 (2e)

LES ORIENTATIONS DE LA COMMISSION

HISTORIQUE

Avec la publication du Livre blanc sur les collèges en 1978, le Gouvernement proposait l'instauration de politiques institutionnelles d'évaluation afin de garantir une formation de qualité et la valeur des diplômes. Un an plus tard, cette option fut confirmée par la loi sur le Conseil des collèges qui créait une Commission de l'évaluation chargée spécifiquement d'examiner ces politiques et leur mise en oeuvre. L'option du Gouvernement en faveur des politiques fut réaffirmée une fois de plus en 1984 par les articles 31 et 40 du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* qui requièrent des collèges qu'ils adoptent et appliquent une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages des étudiants, au plus tard le 1er juillet 1985.

LES ORIENTATIONS DE LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION

Par l'objet qu'elle est chargée d'examiner, la Commission de l'évaluation poursuit, d'une façon spécifique, l'objectif ultime de soutenir et d'améliorer la qualité de la formation offerte en enseignement collégial.

Pour réaliser le mandat qui lui a été confié, la Commission a dû rendre opérationnelle, de concert avec le réseau collégial, cette conception du législateur et préciser la notion de politique.

Les politiques institutionnelles d'évaluation constituent un mécanisme d'imputabilité qui permet de concilier l'autonomie des établissements d'enseignement collégial, et les responsabilités de l'État pour garantir la qualité de la formation dispensée.

Le réseau collégial occupe en effet une place particulière dans le système d'enseignement québécois. Dans le cas des universités, on ne trouve pas de diplôme d'État au sens strict du terme: chaque institution demeure garante de son système d'évaluation et de certification. C'est tout le contraire en enseignement primaire et secondaire, où l'État intervient directement. Il fixe des modalités d'évaluation, administre des épreuves ministérielles et accorde les diplômes. Du côté des collèges, le Ministre exerce, comme pour les autres ordres d'enseignement, un contrôle administratif et financier des réseaux. Il décerne aussi des diplômes d'État que sont les diplômes d'enseignement collégial, mais

il ne le fait que sur recommandation de chaque collège qui a adopté, à cette fin, sa propre politique d'évaluation; l'État n'administre, ni n'impose d'examens, il s'abstient de fixer lui-même les modalités d'évaluation. Et c'est ce caractère spécifique de l'ordre collégial que l'option en faveur des politiques permet de conserver et de renforcer.

Les politiques institutionnelles d'évaluation témoignent donc, à leur manière, d'un équilibre entre la responsabilité ministérielle de garantir la valeur des diplômes, et la responsabilité des établissements, de garantir l'évaluation qui est faite.

Ce survol des orientations de la Commission de l'évaluation démontre que la Commission est soucieuse de contribuer au développement d'un instrument d'évaluation qui respecte les orientations fondamentales de l'enseignement collégial, d'un instrument d'imputabilité par lequel chacun des collèges peut garantir la qualité de ce qu'il évalue, et d'un instrument de développement susceptible d'accroître la qualité de la formation dispensée.

LES PRÉOCCUPATIONS DE LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION EN 1990-1991

L'examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages

L'article 31 du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* stipule que «Le collège adopte et applique une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages des étudiants». Au 30 novembre 1990, plus de cinq ans après l'échéance de cet article fixée au 1er juillet 1985, 13 établissements n'ont encore déposé ni politique ni projet, tandis que 7 établissements ont toujours une politique à l'état de projet. Au cours de l'année, la Commission poursuivra son travail d'information et de sensibilisation auprès de ces établissements et examinera les politiques qui lui seront soumises.

L'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages

La Commission expédie à chaque année un certain nombre de questionnaires aux collèges qui ont une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages considérée comme satisfaisante. Ces questionnaires permettent aux établissements de faire état de l'application de leur politique; lorsqu'ils sont complétés, ils sont acheminés à la Commission qui rend ensuite visite aux collèges concernés pour procéder à l'examen de la mise en oeuvre comme tel. Dix-neuf questionnaires sont en «circulation» dans les collèges, autant publics que privés.

En 1990-1991, la Commission poursuit l'examen de la mise en oeuvre de la politique auprès de seize établissements d'enseignement collégial. Ces politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages sont en vigueur depuis plus d'une année. C'est à partir de ce critère que la Commission a établi sa programmation pour l'année 1990-1991.

Pour les années subséquentes, la Commission tentera de respecter cette même séquence.

En juin 1991, la Commission aura visité plus de la moitié (59 %) des établissements d'enseignement collégial (65 sur 110).

Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en évaluation

Le rapport 1989-1990 de la Commission de l'évaluation fera état, pour la première fois, de données «nominatives» sur l'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. Ce document sera publié à l'automne 1991. En plus de l'information nominative sur les 28 collèges visités en 1988-1989, ce rapport fera état de l'examen de la mise en oeuvre effectué auprès des 21 collèges visités en 1989-1990; l'information nominative sur ces 21 collèges sera publiée dans le rapport 1990-1991 de la Commission, après le délai d'une année qui leur est accordé pour corriger la situation.

Ce rapport permettra de constater le degré d'implantation de la politique principalement au regard de la diffusion de la politique, de l'exercice des responsabilités et de la gestion des plans de cours. Dans ce rapport, les différents mécanismes mis en place pour attester de l'application de la politique seront présentés.

Les autres champs d'évaluation

Tout au long de l'année, la Commission de l'évaluation a poursuivi ses travaux pour l'élaboration du cadre de référence pour l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes. Elle a procédé à de nombreuses consultations auprès de différents groupes et, plus particulièrement, auprès de personnes du réseau collégial qui ont développé une compétence particulière dans ce domaine. Ces rencontres ont eu lieu en novembre et décembre 1990.

À la lumière de ces rencontres et des résultats de l'analyse de la Commission, ce cadre de référence, dont la publication est prévue pour l'automne 1991, s'inscrirait dans la perspective de l'évaluation des programmes comme moyen de développement pédagogique, organisationnel et institutionnel pour les collèges.

Collaboration à la préparation du rapport sur les priorités de développement de l'enseignement collégial

Dans le cadre du rapport du Conseil sur les priorités de développement de l'enseignement collégial, la Commission présentera des hypothèses de développement de l'évaluation en enseignement collégial. Ces hypothèses devraient tenir compte des politiques institutionnelles d'évaluation comme moyen de contribuer à la garantie de la qualité de la formation et comme moyen de soutenir les collèges dans leur développe-

ment institutionnel. La Commission devrait également établir une problématique de la sanction des études au collégial et étudier la possibilité d'introduire une quelconque forme de «sanction externe» des études pour cet ordre d'enseignement.

LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

EXAMEN DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES D'ÉVALUATION ET DE LEUR MISE EN OEUVRE

De par son mandat, la Commission **doit essentiellement** procéder à l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation et de la mise en oeuvre de ces politiques. Elle doit adresser au Conseil les avis qu'un tel examen lui suggère.

Dans un premier temps, la Commission a surtout joué **un rôle de sensibilisation et d'information**. Des contacts ont été faits de façon systématique et des rencontres ont été organisées avec chacun des collèges pour dresser le portrait de l'évaluation dans l'établissement et pour l'informer du rôle du mandat de la Commission. Au cours de la même période, **elle adressait au Conseil les avis qu'elle jugeait importants** sur l'une ou l'autre facette de l'évaluation.

Par la suite, la Commission a **procédé à l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages** qui lui étaient soumis. À chaque année, elle dépose au Conseil un bilan de la situation dans un rapport qui est, par la suite, rendu public.

Enfin, au printemps 1988, **la Commission a entrepris l'examen de la mise en oeuvre** des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. Parallèlement, elle poursuit l'analyse des politiques qui lui parviennent.

LES AVIS ÉLABORÉS PAR LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION

Depuis sa création, la Commission a adressé **neuf** avis au Conseil des collèges dont **huit** sont des initiatives de la Commission et font suite à un événement ou une situation précise touchant un aspect ou l'autre de l'évaluation.

Liste des avis préparés à l'initiative de la Commission

L'établissement des politiques d'évaluation dans les collèges (1982)
Deuxième avis sur l'état et les besoins de l'évaluation dans les collèges (1983)
Le document ministériel "L'évaluation dans le système éducatif" (1984)
Les bonis forfaitaires attribués aux cadres et gérants des collèges (1984)
Les politiques d'évaluation dans les collèges (1985)

La reconnaissance des acquis extrascolaires (1985)
L'établissement des politiques d'évaluation des apprentissages dans les collèges (1986)
Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages dans les établissements privés sous permis (1989)

RAPPORTS SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL EN ÉVALUATION

Le Conseil des collèges a publié **huit rapports de sa Commission de l'évaluation sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en évaluation**. Dans ces rapports, la Commission **a abordé les thèmes** suivants:

La situation des politiques institutionnelles d'évaluation dans les collèges
Les politiques et leur mise en oeuvre (Rapport 1981-1982)

Les politiques d'évaluation, les difficultés et les succès dans leur mise en place (Rapport 1982-1983)

La naissance pénible des politiques institutionnelles d'évaluation (Rapport 1983-1984)

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages
Bilan et enjeux (Rapport 1985-1986)

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: état de la situation deux ans plus tard
Le développement des politiques
Le contenu
Les lacunes majeures
Les éléments à approfondir (Rapport 1986-1987)

Évaluation, accessibilité et formation de qualité
L'évaluation: une préoccupation constante dans l'histoire des collèges
La Commission de l'évaluation
Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: bilan actuel (Rapport 1987-1988)

La mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages
Le processus d'examen
Le constat selon trois repères qui contribuent à la garantie de la qualité de l'évaluation
Le constat sur d'autres repères qui contribuent à faire de la politique un instrument de développement
Garantir la qualité de l'évaluation des apprentissages par la mise en oeuvre des politiques
Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: L'état de la situation (Rapport 1988-1989)

La mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: deuxième année d'examen
L'examen effectué en 1989-1990: les tendances se maintiennent
Les tableaux nominatifs des collèges visités en 1988-1989
La politique institutionnelle, un cadre de gestion de l'évaluation
(Mars 1991)

RECHERCHE

En 1984, la Commission demandait à monsieur Paul-Émile Gingras d'effectuer une étude descriptive de différentes approches en évaluation. Les résultats de cette recherche étaient publiés en novembre 1984 dans la Collection Études et réflexions sur l'enseignement collégial sous le titre *Évaluer l'état de l'éducation*.

INSTRUMENTS DE TRAVAIL

Rôles et règles d'action

Dans ce document, la Commission de l'évaluation fait l'interprétation de son mandat et définit les règles qu'elle entend suivre dans ses relations avec les collèges et avec le Conseil des collèges. Cette publication fut largement distribuée dans l'ensemble du réseau en 1984 et l'est encore aujourd'hui lorsque la Commission établit un premier contact avec un établissement.

Cadre d'analyse des politiques institutionnelles d'évaluation

Ce cadre d'analyse, en plus de faire connaître la conception de la Commission de l'évaluation concernant les notions de "politique", d'"institutionnelle" et d'"évaluation", présente les différents critères retenus par la Commission pour faire l'examen des politiques. Sans être un modèle, ce cadre d'analyse est en quelque sorte un instrument d'information qui guide les collèges dans l'élaboration d'une politique.

En 1987-1988, la Commission a révisé le cadre d'analyse, ce qui a donné lieu à la rédaction de deux documents: *La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages: modalités d'élaboration* et *Le cadre de référence pour l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation*.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages: modalité d'élaboration

Ce document a été rédigé en vue d'aider les établissements dans l'élaboration d'une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Comme le titre l'indique, le contenu de ce document est circonscrit aux seules politiques institutionnelles d'évaluation qui touchent le champ des apprentissages. Des exemples illustrent les principaux éléments que l'on retrouve généralement dans une telle politique. Ces exemples proviennent de l'analyse des politiques déjà considérées comme satisfaisantes par la Commission et des deux rapports annuels 1985-1986 et 1986-1987 de la Commission de l'évaluation.

Le cadre de référence de la Commission de l'évaluation pour l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation

Ce document a été rédigé pour faciliter et favoriser l'établissement de politiques dans de nouveaux champs. Ce cadre de référence présente la définition d'une politique institutionnelle d'évaluation, la définition de ses éléments, les qualités de présentation d'une politique et, finalement, la description de la démarche de la Commission pour l'examen des politiques. Contrairement à la première édition du cadre d'analyse, celle-ci ne traite pas de l'examen de la mise en oeuvre. Cette opération fera l'objet d'un document spécifique pour chacun des champs, comme dans le cas des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages.

Cadre de référence pour l'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages

Ce document explique comment se fait l'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et l'esprit qui anime la Commission lors de cet examen. La Commission y fait aussi mention des repères sur lesquels se base cet examen, ainsi que les raisons pour lesquelles ils ont été retenus. Chaque établissement d'enseignement collégial reçoit quelques exemplaires de ce document qui lui permet de rendre compte de la mise en application de sa politique.

RAPPORTS DE LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION AVEC SES PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

Sa présence dans le réseau, la Commission l'assure d'abord par la diffusion de ses documents d'information et ses rapports sur l'état et les besoins de l'évaluation en enseignement collégial. Mais elle l'assure aussi et surtout, par ses relations avec les collèges.

L'examen des politiques donne souvent lieu à des visites dans les collèges. Dans le cas où le texte déposé ne répond pas à ce que l'on peut attendre d'une politique comme définie dans le cadre d'analyse, une rencontre est proposée au collège pour discuter des questions que soulève le texte de la politique.

L'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages donnera aussi lieu à des visites dans les collèges, mais cette fois, sur une base statutaire. En effet, la visite prévue dans le cadre de référence servira à recueillir davantage d'information sur l'application de la politique dans le collège, ainsi que sur d'autres points que le collège aimerait porter à l'attention de la Commission. C'est le directeur général de l'établissement qui décidera des instances que la Commission rencontrera lors de cette visite. En 1990-1991, la Commission entend procéder à l'examen de la mise en oeuvre de la politique de seize établissements d'enseignement collégial.

La Commission tient aussi des tables de consultation auprès des groupes les plus représentatifs de l'enseignement collégial: Association des cadres des collèges du Québec, Association des collèges du Québec, Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec, Commission consultative de l'enseignement privé, Conseil des écoles professionnelles privées, Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec, Fédération des cégeps, Fédération des enseignantes et enseignants de cégeps et Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec.

Ces activités de consultation précèdent, à l'occasion, la rédaction d'un avis ou l'élaboration d'un instrument de travail à l'intention des collèges. En cela, la Commission est à l'écoute du milieu collégial et est à la recherche de consensus sur les questions liées aux orientations et au développement de l'évaluation en enseignement collégial.

LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DE LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION

RÉUNIONS ET ACTIVITÉS SPÉCIALES

En 1989-1990, la Commission a tenu 10 réunions régulières et a participé à la session annuelle organisée par le Conseil.

Lors des réunions régulières, les membres de la Commission examinent notamment les projets de politiques, les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, les amendements apportés aux politiques ainsi que les rapports d'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages.

Dans le cadre de ses travaux, la permanence de la Commission visite, à chaque année, plusieurs établissements. Dans le cas des politiques ou des projets de politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, ces rencontres s'effectuent soit à la demande d'un collège, soit à l'initiative de la Commission lorsque le texte de la politique pose des interrogations à la Commission.

La Commission a poursuivi les visites d'établissements pour l'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. Ces visites sont prévues dans *le Cadre de référence pour l'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages*. Au 30 juin 1990, la présidente, accompagnée d'un membre de la Commission et de deux personnes de la permanence, ont effectué une visite dans 21 établissements.

ÉTABLISSEMENTS VISITÉS EN 1989-1990

Établissements publics	Établissements privés	Établissements privés sous permis
Champlain Regional College (Saint-Lambert) Cégep de Trois-Rivières Cégep François-Xavier-Garneau Cégep Lionel-Groulx Cégep de Saint-Laurent Cégep d'Alma Cégep de Victoriaville Cégep de La Pocatière Cégep de Drummondville	Conservatoire Lasalle Collège O'Sullivan de Québec Collège d'affaires Ellis Académie Centennale Collège Jean-de-Brébeuf Collège Marianopolis Collège de Lévis Collège Marie-Victorin	Institut de bureautique et d'informatique de Chicoutimi Institut de bureautique et d'informatique de Sherbrooke Institut Carrière et développement ltée Institut supérieur d'électronique de Montréal

PERMANENCE DE LA COMMISSION

Présidente: Nicole Simard

Coordonnatrice
Francine Richard

Chargées et chargé de recherche
Hélène Allaire
Hélène Bergeron
Pierre Côté
Hélène Lessard

Secrétaires
Ginette Lepage
Normande Duchesne

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATION GÉNÉRALE

La création et le mandat de la Commission de l'enseignement professionnel 1

La composition de la Commission 1

LES ORIENTATIONS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Les orientations de la Commission 3

Les principales préoccupations de la Commission en 1990-1991 4

LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

Les avis élaborés par la Commission de l'enseignement professionnel 6

Rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial professionnel .. 6

Recherches 7

Instruments de travail 7

Rapports de la Commission avec ses principaux interlocuteurs 8

LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DE LA COMMISSION

Réunions et activités spéciales 10

La permanence de la Commission 12

INFORMATION GÉNÉRALE

LA CRÉATION ET LE MANDAT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Par l'adoption de la loi sur le Conseil des collèges, le Gouvernement créait une Commission de l'enseignement professionnel auprès du Conseil.

De par son mandat, la Commission de l'enseignement professionnel doit répondre aux demandes d'avis du Conseil en plus de lui soumettre les avis ou les commentaires qu'elle juge utiles sur l'une ou l'autre des questions concernant l'enseignement professionnel. Elle doit également entretenir des liens avec les divers organismes intéressés à l'enseignement professionnel (article 18).

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION

Les membres de la Commission sont nommés **par le Conseil des collèges** pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Après consultation des divers milieux intéressés à l'enseignement professionnel, les membres sont nommés en fonction des priorités de la Commission et en fonction de l'expérience qu'ils ont développée dans un secteur ou l'autre de la formation professionnelle.

MEMBRES DE LA COMMISSION

Nom	Fonction	Mandat (1re ou 2e)
Arthur Marsolais	Président	1990-1993 (1re)
Gilles Besner	Directeur adjoint Service d'éducation et d'information - Union des producteurs agricoles	1988-1991 (2e)
Richard E. Borecky	Directeur Éducation des adultes Dawson College	1988-1991 (1re)
Guy Denis	Directeur adjoint des services pédagogiques Cégep de Sherbrooke	1990-1993 (2e)
Gilles Deschênes	Coordonnateur de la formation sur mesure Institut d'ordinique du Québec	1990-1993 (1re)
Jean-Claude Drolet	Conseiller pédagogique Commission des écoles catholiques de Québec	1989-1992 (1re)
Normand Laprise	Conseiller en éducation	1988-1991 (2e)
Diane Saint-Georges	Responsable des services professionnels CLSC Côte-des-Neiges	1989-1992 (1re)
Suzanne Sénécal	Andragogue Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées du Québec	1990-1993 (1re)

LES ORIENTATIONS DE LA COMMISSION

Afin d'assumer son double mandat, la Commission de l'enseignement professionnel doit **être enracinée** dans les milieux intéressés à la formation professionnelle et **être à l'écoute** de leurs besoins et de leurs attentes. Cette préoccupation d'enracinement et de représentativité est omniprésente dans l'approche de la Commission depuis sa création. Elle comporte des exigences reliées aux différentes facettes de l'enseignement professionnel: connaissance approfondie des programmes, connaissance de l'évolution technologique et du marché du travail, connaissance en profondeur du système d'enseignement collégial, et surtout compréhension des besoins de formation du futur technicien et de la future technicienne.

Ces liens étroits avec les divers interlocuteurs du milieu permettent à la Commission d'alimenter ses réflexions et d'éclairer ses analyses. Mais ses prises de position et ses actions doivent être empreintes **d'indépendance et de distanciation critique**, afin de s'acquitter de son rôle consultatif.

Dans ses travaux, la Commission de l'enseignement professionnel traite de deux types de contenus: des contenus plus spécifiques, notamment ceux qui portent sur les programmes eux-mêmes; des contenus à caractère plus global reliés à des problématiques d'ensemble. Dans les deux cas, la Commission s'efforce de déceler les courants de fond et de proposer les avenues les plus prometteuses pour assurer le développement de l'enseignement professionnel collégial. Dans les deux cas, elle assume son rôle de façon **prospective**.

Dans tous ses travaux et productions, la Commission axe ses interrogations et décisions sur des **préoccupations majeures**: la qualité de la formation dans une perspective d'éducation permanente; la gestion centrée sur les personnes (les étudiants qui sont la raison d'être du système, le personnel et, entre autres, ses besoins de perfectionnement); le concept de programme intégré et son lien avec la formation fondamentale; le développement harmonieux et rationnel de l'enseignement professionnel collégial et la nécessité des plans de développement locaux et national; les préoccupations à caractère social telles que la santé et la sécurité au travail, l'accessibilité, etc.

Enfin, la diffusion des résultats des travaux de la Commission crée une forme **d'animation** dans le milieu. Par le biais des rapports annuels sur l'état et les besoins de l'enseignement professionnel collégial et des études qu'elle mène, la Commission provoque et alimente la réflexion des divers interlocuteurs du milieu et des groupes ou personnes qui s'intéressent à l'enseignement professionnel collégial. Les rencontres dans le milieu incitent aussi les intervenants à réfléchir sur certains thèmes proposés.

LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DE LA COMMISSION EN 1990-1991

RÉPONDRE AUX DEMANDES D'AVIS DU CONSEIL DES COLLÈGES

Programmes (autorisations, révisions, créations)

Les demandes d'autorisation
Technologie et gestion des textiles
Technologie de laboratoire médical
Technologie du génie industriel

FAIRE RAPPORT SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL COLLÉGIAL

La diminution de l'effectif à l'enseignement professionnel collégial

Dans ce rapport remis à la Ministre en novembre 1990, la Commission de l'enseignement professionnel analyse le phénomène de la baisse de la clientèle au secteur professionnel sous les anges suivants: l'ampleur du phénomène, les facteurs susceptibles de l'expliquer et les conséquences institutionnelles et économiques d'une telle diminution. Pour redresser la situation, la Commission propose quelques chantiers majeurs à entreprendre dans un esprit d'étroite collaboration entre les différents partenaires (ministère, collèges et partenaires économiques).

COLLABORER À LA PRÉPARATION DU RAPPORT SUR LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

La Commission fournira son apport aux travaux préparatoires de ce rapport en examinant de plus près les trois points suivants: le rôle du technicien dans la société; la conception de l'éducation et la mission de la formation professionnelle; la formation professionnelle et le développement régional. La Commission participera également, sous une forme ou l'autre, aux différentes étapes reliées à la préparation de ce rapport.

AVISER OU FAIRE RAPPORT SUR DES QUESTIONS JUGÉES IMPORTANTES PAR LA COMMISSION

Explorer les champs, les modes et les sources d'inspiration des innovations pédagogiques en formation technique

La Commission a procédé à un premier examen exploratoire des projets les plus prometteurs dans le domaine de la pédagogie collégiale. Elle investiguera des pistes de développement pédagogique potentiellement les plus pertinentes dont les stages et l'enseignement coopératif.

L'harmonisation du secondaire et du collégial en enseignement professionnel

En s'appuyant fortement sur le *Plan quinquennal d'élaboration et de révision des programmes 1990-1995* et sur la *Carte des enseignements professionnels autorisés en 1990-1991* du MEQ, la Commission se penchera sur les éléments suivants : l'état de la situation; les enjeux et les tendances des formations professionnelles du secondaire et du collégial; les défis de leur harmonisation.

LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

LES AVIS ÉLABORÉS PAR LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

De par son mandat, la Commission **doit essentiellement** répondre aux demandes d'avis du Conseil. Depuis sa création, la Commission a adressé au Conseil **63 avis** dont **huit** ont été préparés à l'initiative de la Commission. En effet, la Commission a jugé à propos, à certains moments, de soumettre au Conseil des avis sur des questions importantes concernant l'enseignement professionnel.

Liste des avis préparés à l'initiative de la Commission

La recherche scientifique dans les collèges (1981)
Le développement d'un programme professionnel en Techniques de céramique industrielle (1982)
La mise en place des centres spécialisés (1984)
L'harmonisation des programmes professionnels entre les ordres secondaire, collégial et universitaire (1984)
La formation en travail de bureau (1984)
L'élaboration et la révision des programmes professionnels (1984)
L'opération annuelle d'autorisation des programmes professionnels (1985)
Le perfectionnement des professeurs du secteur professionnel au collégial: analyse de la situation et piste d'amélioration (1990)

RAPPORTS SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL PROFESSIONNEL

Le Conseil des collèges a publié **sept rapports de la Commission sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial professionnel**. Dans ces rapports, la Commission **a abordé les thèmes** suivants:

Le perfectionnement des enseignants du secteur professionnel
L'affectation des ressources matérielles et financières
La concertation entre les divers agents éducatifs oeuvrant dans le secteur professionnel
La structuration des programmes professionnels (Rapport 1981-1982)

Le rôle du programme intégré dans la formation professionnelle collégiale (Rapport 1982-1983)

Les pressions à l'enseignement professionnel
- Changements technologiques et socio-économiques
- Rôle du fédéral dans la définition des orientations éducatives au Québec
- Multiplicité de politiques, de programmes et de plans d'action (Rapport 1983-1984)

Les choix difficiles
- Le développement de l'enseignement professionnel collégial
- Les programmes professionnels
- Le perfectionnement et le choix des équipements (Rapport 1984-1985)

Le coût des études, la charge de travail des étudiants, leurs attentes et la réalité après le DEC
- Les conditions de formation
- La qualité de la formation
- La durée des études
- Les questions de l'heure (Rapport 1985-1986)

Et si on parlait des adultes...
- Les conditions antérieures, les conditions durant la formation et à la fin de la formation
- L'avenir et le développement de l'éducation des adultes
- Les questions de l'heure (Rapport 1986-1987)

La diminution de l'effectif du secteur professionnel dans les collèges: enjeux institutionnels et sociaux
- Mesure et caractéristiques de la diminution de l'effectif
- Les facteurs explicatifs
- Conséquences institutionnelles et économiques
- Quelques chantiers majeurs (Rapport 1988-1989)

RECHERCHES

Dans le cadre de ses réflexions sur l'enseignement professionnel, la Commission a fait exécuter trois recherches publiées par la suite dans la Collection Études et réflexions sur l'enseignement collégial.

Relever des défis, trouver des solutions: réflexions sur la formation professionnelle des jeunes

La richesse éducative des stages

Le perfectionnement des professeurs de l'enseignement professionnel des cégeps

INSTRUMENTS DE TRAVAIL

Cadre de consultation

Ce document s'adresse aux différents groupes intéressés à l'enseignement professionnel collégial, et leur est largement diffusé. Il vise à faciliter la compréhension du rôle et des

actions de la Commission de l'enseignement professionnel, et à situer les consultations qu'elle effectue ou qu'elle peut être amenée à effectuer par rapport à son mandat et à l'ensemble de ses travaux. Ce cadre de consultation est annuellement complété par un cadre de rencontres adapté au plan de travail et distribué en début d'année scolaire aux groupes que la Commission souhaite rencontrer.

Cadre d'analyse pour l'étude des dossiers de programmes professionnels expérimentaux ou révisés

Ce document véhicule une conception des principaux éléments qui contribuent, de l'avis de la Commission, à déterminer la pertinence d'un programme collégial donné. La publication de ce cadre d'analyse, adopté en décembre 1984, vise à sensibiliser le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et les collèges aux critères qu'utilise la Commission dans son analyse des dossiers de programmes expérimentaux ou révisés. Il précise également dans quel esprit elle en fait l'utilisation.

En 1990, la Commission a procédé à une révision et une mise à jour de ce cadre d'analyse. Elle rappelle les rôles qui lui sont dévolus par la loi, elle clarifie ce que sont les programmes expérimentaux et révisés et enfin, elle présente les critères sur lesquels elle s'appuie pour exercer son jugement.

Avis sur l'opération annuelle d'autorisation des programmes professionnels

Cet avis, adopté par le Conseil des collèges en mars 1985, constitue un instrument de base de la Commission dans son analyse des dossiers d'autorisations. Il précise les orientations, l'esprit et le processus devant prévaloir lors de l'autorisation ou du retrait de programmes professionnels, afin de favoriser un développement harmonieux et rationnel de l'enseignement professionnel collégial. Il est largement diffusé dans le réseau des collèges et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

RAPPORTS DE LA COMMISSION AVEC SES PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

La loi sur le Conseil des collèges spécifie qu'il appartient à la Commission de l'enseignement professionnel d'assurer les rapports du Conseil avec les organismes intéressés à l'enseignement professionnel (article 18); il s'agit là du deuxième volet de son mandat. Par ces rencontres, la Commission poursuit deux grands objectifs: recueillir des informations et des éléments d'analyse qui contribuent à alimenter ses réflexions; être à l'écoute des organismes afin de mieux connaître les besoins des collèges et des milieux qu'ils desservent.

Les organismes à rencontrer sont choisis en fonction des intérêts particuliers qu'ils défendent, et aussi en tenant compte de compétences sectorielles spécifiques. Les priorités sont établies au moment de l'adoption du plan de travail annuel de la Commis-

sion dans un souci de représentativité des différents milieux rencontrés et dans un souci d'équité entre les organismes ou les interlocuteurs nationaux et locaux.

Ainsi, les membres de la Commission rencontrent systématiquement les interlocuteurs de trois ou quatre collèges chaque année afin d'alimenter leurs réflexions sur un thème à investir dans leur rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement professionnel collégial. De plus, la Commission ou sa permanence rencontre d'autres organismes ou interlocuteurs selon les besoins particuliers des travaux, des avis et des études qu'elle est appelée à réaliser.

Cette présence dans le milieu, la Commission l'assure aussi par la diffusion de ses documents d'information et de ses rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement professionnel collégial, et par sa participation à diverses activités (telles des colloques) organisées dans le milieu.

LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

RÉUNIONS ET ACTIVITÉS SPÉCIALES

En 1989-1990, la Commission a tenu **huit réunions régulières**, une réunion spéciale, et elle a participé à la session annuelle organisée par le Conseil.

Lors des réunions régulières, les membres de la Commission ont adopté et adressé au Conseil cinq avis dont un sous forme de lettre. La Commission a procédé à la révision des critères qu'elle utilise lors de l'analyse des projets de programmes expérimentaux et révisés. De plus, elle a collaboré aux travaux du Comité d'orientation du Conseil sur les priorités de développement de l'enseignement collégial.

À chaque année, la Commission définit un thème pour ses rencontres avec les collèges et les organismes. **En 1989-1990, le thème portait sur les conditions à mettre en place pour favoriser l'implantation d'un programme intégré.**

En 1989-1990, les membres de la Commission ont rencontré des groupes d'enseignants, de professionnels non enseignants, de représentants de syndicats et de cadres des collèges suivants:

Le cégep Ahuntsic
Le cégep du Vieux Montréal
Le cégep de Limoilou
Le cégep de Jonquière
Le cégep François-Xavier-Garneau
Le ministère des Affaires culturelles
La Fondation de l'entrepreneurship
L'Université de Sherbrooke

Ces rencontres ont permis à la Commission de compléter les consultations nécessaires à son rapport 1989-1990 sur l'état et les besoins de l'enseignement professionnel collégial. Ces rencontres assurent également, à la Commission, une meilleure compréhension des collèges et des dossiers qui les touchent plus particulièrement.

Ils ont aussi rencontré des représentants des organismes suivants:

La Direction générale de l'enseignement collégial
Le ministère de l'Éducation du Québec
La Commission des écoles catholiques de Québec, école Wilbrod-Bhérer
La Fédération des cégeps

LA PERMANENCE DE LA COMMISSION

Président: Arthur Marsolais

Coordonnateur
Jean-Noël Vigneault

Chargées de recherche
Carole Pelletier
Hélène Pinard

Secrétaire
Lise Thibault

ANNEXES

TABLE DES MATIÈRES

QUELQUES STATISTIQUES DU RÉSEAU COLLÉGIAL

Le réseau collégial: quelques caractéristiques 1

Données sur l'évolution de l'effectif inscrit à l'enseignement régulier, temps plein 2

LES PUBLICATIONS DU CONSEIL DES COLLÈGES

Avis élaborés à l'initiative du Conseil et de ses Commissions (article 13) 4

Avis sur des questions déférées par le Ministre 6

Avis sur des objets nommément prévus dans la loi du Conseil (article 14) ... 6

Rapports d'activités et rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial (rappel) 9

Rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial 10

Rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial professionnel .. 12

Rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en évaluation .. 13

Collection études et réflexions sur l'enseignement collégial 14

LISTE DES PERSONNES AYANT DÉJÀ SIÉGÉ AU CONSEIL DES COLLÈGES ET AUX COMMISSIONS

Personnes ayant siégé au Conseil des collèges 17

Personnes ayant siégé à la Commissio.. de l'évaluation 20

Personnes ayant siégé à la Commission de l'enseignement professionnel ... 22

LE RÉSEAU COLLÉGIAL: QUELQUES CARACTÉRISTIQUES

TYPES D'ÉTABLISSEMENT

46 collèges publics (les cégeps);
27 collèges privés subventionnés;
24 collèges privés non subventionnés (ils ont un permis d'enseignement);
onze établissements publics hors-cégeps (les écoles gouvernementales telles que les conservatoires de musique, les instituts de technologie agricole...);

Tous ces établissements de l'ordre collégial décernent des unités inscrites au Bulletin cumulatif uniforme (BCU) du Ministère. Ils offrent des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC), au certificat d'études collégiales (CEC), à l'attestation d'études collégiales (AEC) et au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC).

DONNÉES SUR L'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF INSCRIT À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER, TEMPS PLEIN*

CÉGEPS:

Secteur professionnel:

en 1981, **61 837** inscrits dont 29 714 garçons et 32 123 filles
en 1983, **69 993** inscrits dont 33 499 garçons et 36 494 filles
en 1986, **64 693** inscrits dont 30 131 garçons et 34 562 filles
en 1989, **56 157** inscrits dont 24 706 garçons et 31 451 filles

Secteur général:

en 1981, **60 167** inscrits dont 30 754 garçons et 29 413 filles
en 1983, **65 788** inscrits dont 33 441 garçons et 32 347 filles
en 1986, **70 277** inscrits dont 33 941 garçons et 36 336 filles
en 1989, **69 815** inscrits dont 32 796 garçons et 37 019 filles

Clientèle totale:**

en 1981, **122 989** inscrits
en 1983, **136 874** inscrits
en 1986, **136 356** inscrits
en 1989, **127 217** inscrits

COLLÈGES PRIVÉS:

Secteur professionnel:

en 1981, **5 727** inscrits dont 1 097 garçons et 4 630 filles
en 1983, **7 050** inscrits dont 1 343 garçons et 5 707 filles
en 1986, **8 949** inscrits dont 1 978 garçons et 6 971 filles
en 1989, **7 131** inscrits dont 1 609 garçons et 5 522 filles

---

* Pour l'année 1989, il s'agit des données disponibles au 17 janvier 1990.

** Incluant les personnes qui suivent quelques cours sans être rattachées au secteur général ou au secteur professionnel.

Secteur général:

en 1981, **9 929** inscrits dont 5 231 garçons et 4 698 filles
en 1983, **10 097** inscrits dont 5 075 garçons et 5 022 filles
en 1986, **11 930** inscrits dont 5 467 garçons et 6 463 filles
en 1989, **10 264** inscrits dont 4 810 garçons et 5 454 filles

Clientèle totale:[**]

en 1981, **15 954** inscrits
en 1983, **17 284** inscrits
en 1986, **20 889** inscrits
en 1989, **17 395** inscrits

** Incluant les personnes qui suivent quelques cours sans être rattachées au secteur général ou au secteur professionnel.

LES PUBLICATIONS DU CONSEIL DES COLLÈGES

AVIS ÉLABORÉS À L'INITIATIVE DU CONSEIL ET DE SES COMMISSIONS* (article 13)

La recherche scientifique dans les collèges (CEP 1981)

Le développement d'un programme professionnel en techniques de céramique industrielle (CEP 1982)

La révision du programme fédéral de soutien à l'enseignement postsecondaire (1982)

Le coût des distances dans les dépenses des collèges (1982) - Épuisé

L'établissement de politiques d'évaluation dans les collèges (CE 1982)

Deuxième avis sur l'état et les besoins de l'évaluation dans les collèges (CE 1983)

Les frais exigés dans les collèges à l'éducation des adultes (1983)

Le document ministériel "L'évaluation dans le système éducatif" (CE 1984)

La mise en place des centres spécialisés (CEP 1984)

L'harmonisation des programmes professionnels entre les ordres secondaire, collégial et universitaire (CEP 1984) - Épuisé

La formation en travail de bureau (CEP 1984)

La réforme du régime de négociations des conditions de travail du secteur collégial public (1984)

---

* Lorsque c'est le cas, la Commission ayant collaboré à l'élaboration de l'avis est identifiée de la façon suivante:
(CE) Commission de l'évaluation
(CEP) Commission de l'enseignement professionnel

Les bonis forfaitaires attribués aux cadres et gérants des collèges (CE 1984)

L'élaboration et la révision des programmes professionnels (CEP 1984)

Le régime d'aide financière aux étudiants du postsecondaire (1984)

Les politiques d'évaluation dans les collèges (CE 1984)

L'opération annuelle d'autorisation des programmes professionnels (CEP 1985)

La reconnaissance des acquis extrascolaires (CE 1984)

Les accords Québec-Ottawa en matière de formation de la main-d'oeuvre et leur impact sur l'éducation des adultes au collégial (1986)

Les projets d'orientation des concentrations en sciences humaines et en sciences de la nature (1986)

L'établissement des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages dans les collèges (CE 1984)

Les liens à établir entre le secondaire et le collégial (1986)

La révision du mode d'allocation des ressources financières du réseau collégial (1987)

Les orientations de la recherche au collégial et commentaires sur le programme ACSAIR (1987)

La qualité du français au collégial: éléments pour un plan d'action (1988)

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages dans les établissements privés sous permis (CE 1989)

Le perfectionnement des professeurs du secteur professionnel collégial: analyse de la situation et piste d'amélioration (CEP 1990)

L'enseignement de l'anglais dans les collèges anglophones (1990)

AVIS SUR DES QUESTIONS DÉFÉRÉES PAR LE MINISTRE (articles 12, 13)

Le programme de bourses spéciales (CEP 1981)

Les exigences spécifiques et les conditions particulières d'admission pour certains programmes d'études (1982)

Le rapport du Comité d'étude sur la formation en sciences infirmières (CEP 1982)

L'avis de l'Office des professions du Québec sur les conditions supplémentaires et les comités de la formation (CEP 1982) - Épuisé

Les orientations du gouvernement du Québec à l'égard des centres spécialisés (CEP 1982)

Le programme de podiatrie (CEP 1986)

AVIS SUR DES OBJETS NOMMÉMENT PRÉVUS DANS LA LOI DU CONSEIL (article 14)

Allocation des ressources au réseau collégial
Neuf avis émis depuis 1980 dont **deux** sur les ressources à l'éducation des adultes, **deux** sur les ressources à l'enseignement régulier et **deux** sur les ressources en investissements.

Allocation des ressources au réseau collégial pour l'année 1988-1989 et prospective pour 1989-1990 (1988)

Les demandes d'autorisation de spécialités professionnelles
Neuf avis émis depuis 1981 (CEP, avis annuel) - Année 1983-1984 - Épuisé

Le règlement relatif aux règlements qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit adopter en ce qui a trait à certaines conditions de vie étudiante au collège (1980)

L'implantation du programme de techniques de garderie au collège de Sainte-Foy et au collège André-Laurendeau (CEP 1980)

Le projet d'une nouvelle spécialité professionnelle, les techniques d'audioprothèse, et son implantation au collège de Rosemont (CEP 1980)

La création et l'implantation d'un programme en techniques de contrôle aérien (CEP 1981)

Les renseignements que doit contenir le rapport d'activités des collèges d'enseignement général et professionnel (CE 1981)

La création du programme de contrôleurs de la circulation aérienne et son implantation au collège de Chicoutimi (CEP 1981)

L'implantation du programme de technologie physique dans quatre collèges du Québec (CEP 1982)

L'autorisation de la voie de sortie administration générale (programme 410.11) au collège François-Xavier-Garneau (1983)

Douze projets d'implantation accélérée des programmes professionnels (CEP 1983)

Le plan de formation et de perfectionnement en métiers d'art (CEP 1983)

Le projet de règlement sur le régime pédagogique du collégial (1983)

Le programme d'orthèses et de prothèses et son implantation au collège Montmorency (CEP 1983)

La formation professionnelle en techniques de transformation des matières plastiques (CEP 1984)

Le projet de programme en techniques d'acupuncture (CEP 1985)

Le projet de programme en techniques d'optimisation et d'entretien d'équipements industriels (CEP 1985)

Le programme révisé en techniques de génie mécanique (CEP 1985)

Les programmes expérimentaux révisés en techniques de thanatologie et en techniques de recherches psycho-sociales (CEP 1985)

Le projet de programme en techniques d'assainissement et de sécurité industriels (CEP 1985)

Le projet de programme en techniques de bureau (CEP 1985)

Le programme révisé en techniques de prothèses visuelles (CEP 1985)

Le projet de programme en techniques de loisirs (CEP 1985)

Le programme expérimental des techniques du milieu naturel (CEP 1985)

Le programme expérimental en techniques d'électrophysiologie médicale (CEP 1986)

Le projet de programme en techniques de matériaux composites (CEP 1986)

L'implantation du programme en techniques d'acupuncture (CEP 1986)

Le programme expérimental en techniques d'audioprothèse (CEP 1986) - Épuisé

Le programme de techniques d'entretien d'aéronefs (CEP 1986)

Les programmes révisés en techniques policières, techniques d'intervention en délinquance, techniques d'éducation en services de garde (CEP 1986) - Épuisé

Microscopie électronique. Diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (CEP 1986)

Le programme expérimental en soins infirmiers (CEP 1987)

La demande de retrait de quatre programmes du cégep de la Gaspésie et des Îles (CEP 1987)

Le programme expérimental de denturologie (CEP 1987)

Certaines modifications à la politique budgétaire des cégeps (1987)

Demandes d'autorisation pour le programme Art et Technologie des médias (CEP 1987)

Création d'un collège d'enseignement général et professionnel à Hull (1988)

Programmes révisés dans le secteur des Communications graphiques (CEP 1988)

Projet de retrait de programmes en Céramique et soudage (CEP 1988)

Programmes révisés en Techniques des Sciences naturelles (CEP 1988)

Projet de décret modifiant le Règlement sur le régime pédagogique du collégial (1988)

Programmes révisés de la famille du Bâtiment et des travaux publics (CEP 1988)

La demande de retrait du programme de Techniques de la documentation au cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (CEP 1989)

Le programme révisé en Techniques d'exploitation et production des ressources marines (CEP 1989)

La création d'un cégep en Beauce (1989)

Le programme expérimental de Techniques de gestion de l'imprimerie (CEP 1990)

Le programme révisé de Techniques administratives (CEP 1990)

Le programme révisé de Sciences humaines (1990)

Le programme de Techniques de métiers d'Art (CEP 1990)

Le nouveau mode d'allocation des ressources budgétaires pour l'enseignement collégial public (1990)

Les programmes révisés du Secteur technologie et gestion des textiles (CEP 1991)

Le programme révisé de Technologie de laboratoire médical (CEP 1991)

Création du programme en Technologie du génie industriel (CEP 1991)

RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET RAPPORTS SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

RAPPEL

Onze rapports annuels depuis l'année 1979-1980
(Épuisé pour l'année 1985-1986)

Neuf rapports sur l'état et les besoins **de l'enseignement collégial** dont quatre publiés à même le rapport annuel jusqu'en 1983-1984 (cinquième rapport annuel)

Sept rapports sur l'état et les besoins **de l'enseignement collégial professionnel** dont trois publiés à même le rapport annuel[1] du Conseil, jusqu'en 1983-1984 (cinquième rapport annuel)

---

1. Des tirés à part furent également distribués pour les années 1981-1982, 1982-1983, 1983-1984.

Six rapports sur l'état et les besoins **de l'enseignement collégial en évaluation** dont trois publiés à même le rapport annuel[2] du Conseil, jusqu'en 1983-1984 (cinquième rapport annuel)

Dès le sixième rapport annuel 1984-1985, les rappports sur l'état et les besoins sont publiés séparément, tant pour le Conseil que pour ses deux Commissions

RAPPORTS SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Conseil des collèges

THÈMES TRAITÉS

1980-1981

L'autonomie des collèges
Les besoins des étudiants
La mise en valeur des ressources humaines

1981-1982

La croissance de la clientèle étudiante
Les contraintes budgétaires des collèges
La gestion en période de décroissance
La recherche scientifique dans les collèges

1982-1983

Les relations de travail dans le réseau collégial
La Loi sur les associations étudiantes
Le virage technologique

1983-1984

L'adoption du Règlement sur le régime pédagogique
La consultation du Conseil sur Le Cégep de demain

2. Des tirés à part furent également distribués pour l'année 1981-1982

1984-1985

Le Cégep de demain:
Résultats de la consultation sur l'autonomie, le partage du pouvoir et la relation cégep-milieu

1986-1987

Enseigner aujourd'hui au collégial:
La formation fondamentale
Les programmes d'enseignement
La Commission pédagogique
Le mandat des cégeps

1987-1988

La réussite, les échecs et les abandons au collégial:
L'état de la situation au collégial
Les facteurs associés à la réussite, aux échecs et aux abandons
Les conséquences des échecs et des abandons scolaires
Les orientations et les mesures proposées

1988-1989

L'harmonisation du secondaire et du collégial:
La mission et les orientations du secondaire et du collégial
La formation et le cheminement des élèves
Le système des préalables
La formation professionnelle
Les responsabilités et les mécanismes de concertation

1989-1990

L'éducation des adultes dans les cégeps:
Le cadre d'action des cégeps en éducation des adultes
L'action des cégeps en éducation des adultes
L'analyse de la situation et les orientations à privilégier

RAPPORTS SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL PROFESSIONNEL

Commission de l'enseignement professionnel

THÈMES TRAITÉS

1981-1982

Le perfectionnement des enseignants du secteur professionnel
L'affectation des ressources matérielles et financières
La concertation entre les divers agents éducatifs oeuvrant dans le secteur professionnel
La structuration des programmes professionnels

1982-1983

Le rôle du programme intégré dans la formation professionnelle collégiale

1983-1984

Les pressions à l'enseignement professionnel
- Changements technologiques et socio-économiques
- Rôle du fédéral dans la définition des orientations éducatives au Québec
- Multiplicité de politiques, de programmes et de plans d'action

1984-1985

Les choix difficiles
- Le développement de l'enseignement professionnel collégial
- Les programmes professionnels
- Le perfectionnement et le choix des équipements

1985-1986

Le coût des études, la charge de travail des étudiants, leurs attentes et la réalité après le DEC
- Les conditions de formation
- La qualité de la formation
- La durée des études
- Les questions de l'heure

1986-1987

Et si on parlait des adultes...
- Les conditions antérieures, les conditions durant la formation et à la fin de la formation
- L'avenir et le développement de l'éducation des adultes
- Les questions de l'heure

1988-1989

La diminution de l'effectif du secteur professionnel dans les collèges: enjeux institutionnels et sociaux
- Mesure et caractéristiques de la diminution de l'effectif
- Les facteurs explicatifs
- Conséquences institutionnelles et économiques
- Quelques chantiers majeurs

RAPPORTS SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL EN ÉVALUATION

Commission de l'évaluation

THÈMES TRAITÉS

1981-1982

La situation des politiques institutionnelles d'évaluation dans les collèges
- Les politiques et leur mise en oeuvre

1982-1983

Les politiques d'évaluation, les difficultés et les succès dans leur mise en place

1983-1984

La naissance pénible des politiques institutionnelles d'évaluation

1985-1986

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages
- Bilan et enjeux

1986-1987

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: état de la situation deux ans plus tard
- Le développement des politiques
- Le contenu
- Les lacunes majeures
- Les éléments à approfondir

1987-1988

Évaluation, accessibilité et formation de qualité
L'évaluation: une préoccupation constante dans l'histoire des collèges
La Commission de l'évaluation
Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: bilan actuel

1988-1989

La mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages
Le processus d'examen
Le constat selon trois repères qui contribuent à la garantie de la qualité de l'évaluation
Le constat sur d'autres repères qui contribuent à faire de la politique un instrument de développement
Garantir la qualité de l'évaluation des apprentissages par la mise en oeuvre des politiques
Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: L'état de la situation

Mars 1991

La mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: deuxième année d'examen
L'examen effectué en 1989-1990: les tendances se maintiennent
Les tableaux nominatifs des collèges visités en 1988-1989
La politique institutionnelle, un cadre de gestion de l'évaluation

COLLECTION ÉTUDES ET RÉFLEXIONS SUR L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Réflexions sur la gestion en période de décroissance

Les CÉGEP, collèges d'État ou établissements autonomes?

Le partage du pouvoir dans les cégeps: le rôle du conseil d'administration (Disponible en version abrégée seulement)

La relation Cégep-milieu: entre le discours et la réalité

Relever des défis, trouver des solutions. Réflexions sur la formation professionnelle des jeunes

Le régime d'aide financière aux étudiants du postsecondaire

Évaluer l'état de l'éducation

Le vécu, la pratique et le concret dans l'enseignement collégial

La participation étudiante aux activités parascolaires et aux instances des collèges

La richesse éducative des stages

Étude de la pratique professionnelle des enseignants et des enseignantes du cégep

Caractéristiques des enseignants et enseignantes de cégep 1983-1984: Annexe statistique de l'Étude de la pratique professionnelle des enseignants et des enseignantes de cégep

Le perfectionnement des professeurs de l'enseignement professionnel des cégeps

L'éducation des adultes au collégial: En état de développement?

LISTE DES PERSONNES AYANT DÉJÀ SIÉGÉ AU CONSEIL DES COLLÈGES ET AUX COMMISSIONS

PERSONNES AYANT DÉJÀ SIÉGÉ AU CONSEIL DES COLLÈGES

NOM	FONCTION*
Présidente	
Jeanne L. Blackburn	
Personnes du milieu collégial	
Émile Demers	Directeur général Cégep de l'Outaouais
Mildred Eisenberg	Présidente du Conseil d'administration Vanier College
Jean-Guy Farrier	Directeur général Cégep de Shawinigan
Manon Gagnon	Étudiante Cégep Édouard-Montpetit
Sheila Goldbloom	Présidente du Conseil d'administration Vanier College
Louise Grondin	Professeure Cégep de Trois-Rivières
Paul Inchauspé	Directeur des services pédagogiques Cégep du Vieux Montréal
Claude Laberge	Directeur des services pédagogiques Séminaire de Sherbrooke
Marcel Lafleur	Directeur général Cégep de la Région de l'Amiante
Gilles Leclerc	Directeur des services pédagogiques Collège Marie-Victorin

* Au moment où ces personnes siégeaient au Conseil.

NOM	FONCTION
Brian Monaghan	Président du Conseil d'administration Champlain Regional College
Yves Mongeau	Secrétaire général Cégep Ahuntsic
Nicole Paquin	Professeure Cégep de l'Outaouais
Serge Perreault	Professeur Cégep Lionel-Groulx
Bibiane Plourde	Professeure Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Janine Bernatchez-Simard	Professeure Cégep de Rimouski
Personnes du monde du travail, des affaires et de la coopération	
Martine Corriveau-Gougeon	Directrice divisionnaire du Service des lignes Bell Canada
Claude Côté	Conseiller syndical Syndicat canadien de la fonction publique
Robert Dean	Président Syndicat des travailleurs unis de l'automobile
André Jalbert	Directeur du marketing La Financière Entraide Coopérant
Gilles Jobin	Directeur général adjoint Fédération des Caisses populaires Desjardins
Rémi Monastesse	Comptable agréé Val d'Or
Thérèse Talbot-Payeur	Femme d'affaires
Représentants des parents	
Jean-Guy Chénard	Membre du Conseil d'administration Cégep de Rimouski
Serge Hainault	Professeur Commission des écoles catholiques de Montréal
Jos Villeneuve	Président du conseil d'administration Cégep de Limoilou

NOM	FONCTION
Personnes de l'enseignement universitaire	
Jean-Robert Derome	Professeur Université de Montréal
André Van Neste	Professeur Université Laval
Personnes de l'enseignement secondaire	
Roger Carette	Directeur de l'enseignement Commission scolaire régionale de la Chaudière
Jacques Lusignan	Directeur pédagogique régional Commission des écoles catholiques de Montréal
Fonctionnaires du gouvernement	
Pierre Amyot	Directeur de la formation professionnelle Direction générale des politiques et des programmes Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre
Jean Pronovost	Directeur général Direction générale de l'enseignement collégial Ministère de l'Éducation
Présidents des Commissions	
Paul Bélanger	Commission de l'évaluation
Claude Fortier	Commission de l'évaluation
Claude Gauthier	Commission de l'enseignement professionnel
Laurent Laplante	Commission de l'évaluation
Claude B. Simard	Commission de l'enseignement professionnel

PERSONNES AYANT DÉJÀ SIÉGÉ À LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION

NOM	FONCTION*
Présidents	
Paul Bélanger	
Claude Fortier	
Laurent Laplante	
Membres	
Louise Bertrand	Adjointe au directeur des services pédagogiques Cégep de Trois-Rivières
Michelle Boily	Membre du Conseil d'administration Cégep de Saint-Félicien
Louise Bussière	Responsable du dossier de la formation et du perfectionnement du personnel enseignant Direction de la formation du personnel enseignant Ministère de l'Éducation
Mariette Champagne	Chef divisionnaire adjoint Bell Canada
Normand Charron	Directeur administratif, Ressources humaines Dominion Textile
Denyse Dagenais	Directrice des programmes de baccalauréat École des Hautes études commerciales
Renée Dubuc	Conseillère pédagogique en éducation des adultes Cégep de Rosemont
Richard Ducharme	Directeur des services pédagogiques Cégep de Joliette
André Forest	Directeur général Cégep de Bois-de-Boulogne
Jules Fortin	Travailleur social Hôpital de Chicoutimi

* Au moment où ces personnes siégeaient à la Commission de l'évaluation

NOM	FONCTION
Paul-Eugène Gagnon	Directeur général Villa de l'Essor inc.
Céline Garneau	Professeure Cégep Édouard-Montpetit
Louise Gaudreau	Professeure Université du Québec à Montréal
Jean-Pierre Goulet	Professeur Collège de l'Assomption
Denis Grégoire	Coordonnateur du programme "Parlons-nous" Banque Nationale du Canada
Aline Huot	Professeure Cégep François-Xavier-Garneau
Pierre Jobin	Chargé de cours Université du Québec à Rimouski
Robert Keaton	Professeur Dawson College
Guy Lefebvre	Coordonnateur du secteur des Arts Cégep du Vieux Montréal
Louise Nadeau	Présidente du Conseil d'administration Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Diane Pigeon	Professeure Cégep de Sherbrooke
Jacques Plante	Professeur Université Laval
Ronald Pleau	Vice-président, Ressources humaines et Services administratifs La Laurentienne
Nicole Simard	Coordonnatrice Secteur des Techniques et des Sciences humaines Cégep du Vieux Montréal
Maryse Topakian	Professeure John Abbott College
Diane Vézina	Directrice des services pédagogiques Cégep de Rivière-du-Loup

PERSONNES AYANT DÉJÀ SIÉGÉ À LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

NOM	FONCTION*
Présidents	
Claude Gauthier	
Claude B. Simard	
Membres	
Miriam Bailey	Chef du secteur des Techniques d'administration, secrétariat et informatique Dawson College
Chantal Bédard	Directrice des services éducatifs Commission scolaire de Beauport
Johanne Bergeron	Technicienne en radiologie diagnostic Hôtel-Dieu de Montréal
Michel Biondin	Responsable de la formation Syndicat des Métallos (FTQ)
Marcel Collette	Directeur Formation technique et professionnelle Service de l'éducation des adultes Commission des écoles catholiques de Montréal
Pauline Cossette	Membre de l'AFEAS
Guy Dauphinais	Consultant en développement organisationnel Lanthier, Dauphinais inc.
Robert Dumais	Adjoint au directeur des services pédagogiques Cégep de Saint-Félicien
Pauline Gagnon	Adjointe au directeur des services pédagogiques Cégep de Maisonneuve
Jean Jaillet	Responsable de l'information École Polytechnique de Montréal

* Au moment où ces personnes siégeaient à la Commission de l'enseignement professionnel.

NOM	FONCTION
Nicole Kobinger	Professeure Cégep de Sainte-Foy
Fernand Landry	Professeur Cégep de La Pocatière
André Laprade	Vice-recteur adjoint Université Concordia
Marc Levesque	Directeur technique Sidbec
Louise Poirier-Magassouba	Professeure Collège du Nord-Ouest
Suzie Robichaud	Professeure Cégep de Jonquière
Pierrette Samson	Directrice des soins infirmiers Centre Hospitalier de l'Université de Sherbrooke